

Plan Local d'Urbanisme

(article L.123.19 nouveau du Code de l'Urbanisme / Loi "S.R.U." du 13/12/2000)

VILLAZ

PLAN DE ZONAGE

Modification n°3

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Municipal en date du :
Le Maire.

N°	Destination projetée	Superficie en ml ou en m²	Bénéficiaire
1	Pré du Milieu : aménagement d'un nouveau carrefour, arrêt TC, et mise en valeur de l'entrée du centre village	2 099 m²	Commune
2	Pré du Puits : aménagement de l'accès à la zone 1AUb du Pré du Puits	386 m²	Commune
3	Pré du Puits : aménagement du carrefour route des Vignes / rue du Loutré	159 m²	Commune
4	Liaison piétonne sur la route des Vignes	3 367 m²	Commune
5	Le Biollay : aménagement et élargissement de la route de Gratepanche	851 m²	Commune
6	Le Loutré : aménagement du carrefour route de Naves / rue du Loutré / route des Miroirs	47 m²	Commune
7	Route des Vignes : aménagement de carrefour avec le chemin de Rossand	335 m²	Commune
8	Chef-lieu : aménagement de voirie chemin des Cruets, rue de Porcherond et route du Pré au Fleur	904 m²	Commune
9	Chef-lieu : aménagement de voirie route de Porcherond	217 m²	Commune
10	Route du Pont d'Onnex / Vers la Grange : aménagement	160 m²	Commune
11	Bressus : création d'une voie pour relier la zone 2AU	1 273 m²	Commune
12	Plan Morget : prolongement du chemin de Plan Morget pour relier la zone Ux	147 m²	Commune
13	Pré Corlet : sécurisation et aménagement piétons de la route du Crêt de Paris	396 m²	Commune
14	Sécurisation de la route des Provinces	1 482 m²	Commune
15	Félan : aménagement du carrefour route du Félan / route des Provinces	123 m²	Commune
16	Route de Naves : aménagement d'un nouveau carrefour, pour sécuriser l'accès à la zone 2AU des Miroirnets	522 m²	Commune
17	Élargissement de la RDS de Naves à Aviemoz	16 271 m²	Département
18	Élargissement de la RDS de Naves à Aviemoz	4 979 m²	Département
19	Sous les Pierres Blanches : construction d'un réservoir d'eau potable	368 m²	Commune
20	Pré de Naves : mise en place d'un transformateur électrique	39 m²	Commune
21	Sécurisation et amélioration des déplacements le long du Chemin des Vergers	139 m²	Commune
22	Chemin piéton le long du Fier et de la Filière (2 m de large)	4 942 m²	Commune
23	Bonnatrait : liaison piétonne entre la route de Naves et le Chef-lieu (2 m de large)	138 m²	Commune
24	Pré du Milieu : liaison piétonne entre la zone 1AUb du Pré du Milieu avec la Place de la Mairie	25 m²	Commune
25	Liaison piétonne entre le Pré du Puits et la route des Provinces	276 m²	Commune
26	Extension de la déchetterie	1 988 m²	Commune
27	Aménagement de voirie	126 m²	Commune
28	Sécurisation et amélioration des déplacements le long du Chemin de la Pareuzaz	161 m²	Commune
29	Sécurisation et amélioration des déplacements le long du Chemin des Vergers	293 m²	Commune

Service pour logement au titre de l'article L123-1-5-16*	Destination des logements à réaliser	Localisation
L1	Au minimum 20% de logements locatifs sociaux	Champs Puget
L2	Au minimum 20% de logements locatifs sociaux	Près du Puits

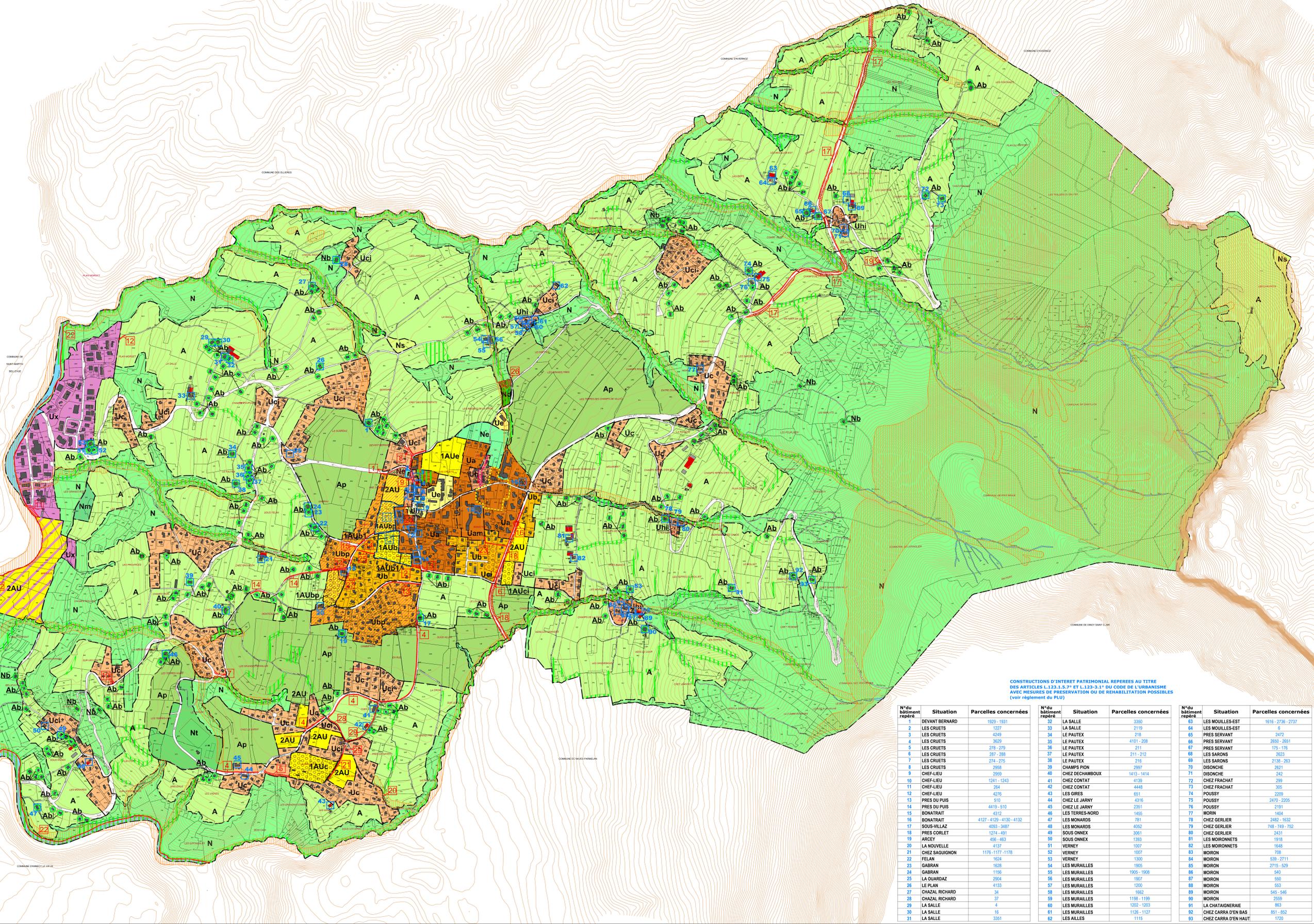
RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Éléments paysagés à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7* alinéa du Code de l'Urbanisme (10 m par rapport à l'axe des cours d'eau)
- Secteur d'intérêt historique protégé au titre de l'article L.123-1-5-7* alinéa du Code de l'Urbanisme. Sur ces secteurs, les toitures terrasses et toitures végétalisées sont interdites, pour motif de préservation du caractère architectural d'intérêt de l'ensemble bâti.
- Secteurs d'interface avec le tissu traditionnel du Chef-lieu à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7* alinéa du Code de l'Urbanisme. Sur ces secteurs, les toitures terrasses et toitures végétalisées sont interdites, pour motif de préservation de la lecture paysagère des marqueurs identitaires du Chef-lieu.
- Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Service imposant le maintien d'un linéaire à vocation commerciale, au titre de l'article L.123-1-5-7bis du Code de l'Urbanisme
- Pastillage d'identification du bâti existant sous régime de la zone Nb ou Ab
- Éléments patrimoniaux
- Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
- Ligne d'implantation des constructions
- Service de "gel" au titre de l'article L.123-2a du Code de l'Urbanisme
- Secteurs soumis à risques naturels identifiés au titre de l'article R.123-11.6 (se référer complètement aux cartes et tableaux disposés en annexes du PLU pour les types de risques par secteur)
- Bâtiments d'élevage



N°	Destination
1	Pré du Milieu
2	Pré du Puits
3	Pré du Puits
4	Liaison piétonne
5	Le Biollay
6	Le Loutré
7	Route des Vignes
8	Chef-lieu
9	Chef-lieu
10	Route du Pont d'Onnex
11	Bressus
12	Plan Morget
13	Pré Corlet
14	Sécurisation de la route des Provinces
15	Félan
16	Route de Naves
17	Élargissement de la RDS de Naves à Aviemoz
18	Élargissement de la RDS de Naves à Aviemoz
19	Sous les Pierres Blanches
20	Pré de Naves
21	Sécurisation et amélioration des déplacements le long du Chemin des Vergers
22	Chemin piéton
23	Bonnatrait
24	Pré du Milieu
25	Liaison piétonne
26	Extension de la déchetterie
27	Aménagement de voirie
28	Sécurisation et amélioration des déplacements le long du Chemin de la Pareuzaz
29	Sécurisation et amélioration des déplacements le long du Chemin des Vergers

N°	Destination
1	Service pour réalisation de logements sociaux au titre de l'article L.123-1-5-16*
L1	Numéro de service pour réalisation de logements sociaux
5	Numéro de l'emplacement réservé



N° du bâtiment repère	Situation	Parcelles concernées	N° du bâtiment repère	Situation	Parcelles concernées	N° du bâtiment repère	Situation	Parcelles concernées
2	DEVANT BERNARD	1920-1931	32	LA SALLE	3350	64	LES MOUILLES-EST	1616-2736-2737
3	LES CRUETS	1227	33	LA SALLE	2119	65	LES MOUILLES-EST	6
4	LES CRUETS	4249	34	LE PAUTEX	218	66	PRES SERVANT	2472
5	LES CRUETS	2629	35	LE PAUTEX	4101-208	67	PRES SERVANT	2650-2651
6	LES CRUETS	278-279	36	LE PAUTEX	211	68	PRES SERVANT	1175-1176
7	LES CRUETS	287-288	37	LE PAUTEX	211-212	69	LES SARONS	2623
8	LES CRUETS	274-275	38	LE PAUTEX	216	70	LES SARONS	2138-263
9	LES CRUETS	2988	39	CHAMPS PION	2987	71	DISONCHE	2621
10	CHEF-LIEU	1241-1243	40	CHEZ DECHAMBROUX	1413-1414	72	DISONCHE	242
11	CHEF-LIEU	364	41	CHEZ CONTAT	4139	73	CHEZ FRACHAT	299
12	CHEF-LIEU	4276	42	CHEZ CONTAT	4448	74	CHEZ FRACHAT	305
13	PRES DU PUIS	510	43	LES GIRIS	651	75	POUSSY	2209
14	PRES DU PUIS	4419-510	44	CHEZ LE JARNY	4316	76	POUSSY	2470-2205
15	BONATRAIT	4312	45	CHEZ LE JARNY	2361	77	MOIRON	1408
16	BONATRAIT	4127-4129-4130-4132	46	LES TERRES-MOIR	4156	78	MOIRON	2482-1632
17	SOUS-VILLAZ	4093-3487	47	LES MONARDS	781	79	CHEZ GERLIER	748-749-752
18	PRES CORLET	1274-491	48	LES MONARDS	4052	80	CHEZ GERLIER	2431
19	ARCEY	485-483	49	SOUS ONNEX	3061	81	CHEZ GERLIER	1918
20	LA NOUVELLE	4137	50	SOUS ONNEX	1393	82	LES MOIRONNETS	1646
21	CHEZ SAGUIGNON	1176-1177-1178	51	VERNEY	1007	83	LES MOIRONNETS	1646
22	FELAN	1624	52	VERNEY	1007	84	MOIRON	708
23	GABRAN	1626	53	VERNEY	1300	85	MOIRON	539-2711
24	GABRAN	4156	54	LES MURAILLES	1905	86	MOIRON	2715-529
25	LA QUARDAZ	2904	55	LES MURAILLES	1993-1908	87	MOIRON	540
26	LE PLAN	4133	56	LES MURAILLES	1907	88	MOIRON	550
27	CHAZAL RICHARD	34	57	LES MURAILLES	1200	89	MOIRON	563
28	CHAZAL RICHARD	37	58	LES MURAILLES	1662	90	MOIRON	545-546
29	LA SALLE	4	59	LES MURAILLES	1188-1199	91	MOIRON	2599
30	LA SALLE	16	60	LES MURAILLES	1202-1203	92	LA CHATAGNERAIE	863
31	LA SALLE	3351	61	LES MURAILLES	1126-1127	93	CHEZ CARRA D'EN BAS	851-852
			62	LES AILLES	1115		CHEZ CARRA D'EN HAUT	1720

CONSTRUCTIONS D'INTERET PATRIMONIAL REPERES AU TITRE DES ARTICLES L.123.1.5.7* ET L.123.3.1* DU CODE DE L'URBANISME AVEC MESURES DE PRESERVATION OU DE REHABILITATION POSSIBLES (voir règlement du PLU)